

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (22) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, JC. GAILLARD, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BENDJILLALI, H. PREHER, G. MICHAUD, F. MERY, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (14) :

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
T. BAUDIN mandant a pour mandataire M. LAVRARD
D. BEAUDEUX mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
Y. ERGÜL mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
S. COTTEREAU mandant a pour mandataire AF. BOURAT
M. MONTASSIER mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
A. LEBORGNE mandant a pour mandataire F. BRAUD
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire G. MAUDUIT
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
F. BRAILLARD mandant a pour mandataire J. DUMAS
E. FARHAT mandante a pour mandataire N. CASSAN FAUX
K. WEINLAND mandant a pour mandataire F. MERY
C. PAILLER mandant a pour mandataire S. LANSARI-CAPRAZ
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (3) :

P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, M. METAIS

Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN FAUX

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Convention de partenariat entre la Ville de Châtellerault, la Caisse des Dépôts et Consignations et Grand Châtellerault pour la déclinaison d'une opération urbaine "centre-ville de demain"

La ville de Châtellerault s'est inscrite depuis de nombreuses années dans une démarche volontariste de rénovation et de redynamisation de son centre-ville. Une concession publique d'aménagement, de 2004 à 2014, a permis de rénover ou de placer en restauration immobilière des immeubles de bâti ancien, ainsi que de retraiter des espaces publics et des équipements structurants. D'autres dispositifs sont à l'œuvre pour rénover le centre-ville et restaurer son attractivité. Une OPAH-RU a été lancée fin 2012 pour une durée de 5 ans, pour la rénovation de l'habitat privé. Plus récemment, une convention de partenariat a été signée avec l'établissement public foncier dans les centres anciens afin de réaliser le portage d'immeubles considérés comme stratégiques. Une manager de centre-ville a également été recrutée par la communauté d'agglomération, au plus près des besoins des commerçants et des porteurs de projets d'activités économiques.

S'inscrivant dans cette dynamique, un séminaire a été organisé par l'agglomération le 13 février 2016, intitulé « ré-inventer le cœur de ville » autour des thématiques de dynamisation et de reconquête des centres-villes, d'attractivité résidentielle, commerciale et économique.

En effet, la problématique des cœurs de villes moyennes, qui rayonnent sur leur bassin de vie, est de penser leur avenir autrement, du fait de la conjonction de mutations amples dans les modes de consommation, l'organisation spatiale des appareils commerciaux, et l'offre dématérialisée que permet internet.

Différentes tables rondes ont permis lors du séminaire de questionner les leviers existants de reconquête d'un centre-ville, avec la contribution d'invités spécialistes du sujet.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 JUIN 2017

n° 22

page 2/3

En parallèle, dès mars 2016, la Caisse des Dépôts et Consignations a initié une démarche destinée à accompagner les projets de « dynamisation des centres-villes », en lançant une expérimentation nationale avec 10 villes moyennes pilotes.

Dans le cadre d'une convention spécifique intitulée «centre-ville de demain», la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.) souhaite accompagner les projets des collectivités capables de produire un projet d'ensemble intégré et cohérent, développant un programme d'actions pluriannuelles concrètes reliant les sujets du retraitement immobilier et foncier, de la rénovation de l'habitat, du soutien au commerce, des mobilités, des connexions, et des activités, nouvelles fonctions et animations, du centre-ville.

Bien entendu, cette approche se couple à Châtellerault avec le travail de reconquête poursuivi sur les quais de la Vienne, qui sont partie constituante du centre-ville.

L'objectif du partenariat avec la C.D.C. et de la convention qui formalise cette démarche, sera de restaurer l'attractivité du centre-ville, – cœur de Grand Châtellerault -, de réduire l'écart de développement qu'a connu cet ensemble en déprise depuis quelques années, mais aussi de façonner les nouvelles formes de la centralité de demain, à partir d'une morphologie urbaine héritée du passé dont la configuration n'est plus appropriée aux besoins d'aujourd'hui. Un travail de « réinvention » est à traduire concrètement.

Trois partenaires principaux interviendront pour animer ce projet, chacun dans le cadre de ses compétences et moyens financiers : la ville de Châtellerault et Grand Châtellerault, avec l'appui financier et, au besoin opérationnel de la C.D.C.. La convention explicite les enjeux et les opérations accompagnées, synthétisées sous la forme de fiches-actions. Elle pourra être suivie de conventions d'applications et/ou montages juridiques et financiers spécifiques qui s'adapteront à chaque projet retenu.

Le travail poursuivi avec la C.D.C. permet aujourd'hui de présenter une convention-cadre suffisamment aboutie pour être soumise à la commission nationale d'engagement de la caisse des dépôts.

Le programme d'ensemble tous maîtres d'ouvrage confondus s'élève à 2 700 000€ TTC, sur une durée qui sera nécessairement pluriannuelle pour activer tous les facteurs de cette mutation.

* * * * *

VU le projet de convention ci-joint, auquel sont annexées les fiches-actions et la maquette financière du programme urbain,

CONSIDERANT la nécessité pour Châtellerault de favoriser la redynamisation de son centre-ville, dans un objectif d'attractivité immobilière et de dynamisme économique, au profit de ses habitants, de ceux du bassin de vie, et pour les visiteurs extérieurs et touristes,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide, sous réserve de l'avis du comité national d'engagement de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe à intervenir avec

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 22 JUIN 2017

n° 22

page 3/3

- la Caisse des Dépôts et Consignations et Grand Châtellerault,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions d'application qui en découleront,
 - d'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les demandes de subventions, de prêts aidés et de montages juridiques et financiers, auprès des partenaires du développement local, notamment la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Vienne, et à signer tous les documents afférents.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le **28 JUIN 2017**

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 27 juin 2017